

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 17 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **MERCREDI 17 JUIN** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 11 juin 2026.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, ALLAN Patricia, FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra, SUBTIL Vanessa, DUCROCQ Delphine, BEVE Frédérique, MM. COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, NOCLAIN Yanick, MM. RYS Didier, BARBIER Florent, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. FACON Jean-Noël a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme ROSKOSCHNY Cassandra a donné procuration à Mme FOVET-YOUSFI Fatima-Zahra.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme BLONDEL Suzette a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. BARBIER Florent.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : SPECTACLE CHANTAL LADESOU DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 À LA SALLE DU MANÈGE : FIXATION DES TARIFS.

2026-06-N° 2

Le spectacle de Chantal LADESOU se produira à la salle du Manège, le samedi 26 septembre 2026 à 20h00.

Une partie de la vente des billets, à tarif préférentiel, s'effectuera directement à la Mairie, par les agents habilités de la régie « Spectacles, fêtes, cérémonies et remises de prix » et l'autre partie se fera en ligne par le biais du prestataire TICKETMASTER, conformément au contrat conclu avec la société « DFTB Prod ».

• Tarifs d'entrée de ce spectacle :

- 37 € Airois (billetterie en Mairie)
sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 42 € Extérieurs (billetterie en ligne via TICKETMASTER)

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ADOPTER les TARIFS du spectacle de Chantal LADESOU ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le prestataire TICKETMASTER, Société TICKETNET, Immeuble Citylife - 28 allée d'Aquitaine - 92000 Nanterre cedex, visant à déterminer les modalités juridiques et techniques de fonctionnement de la plateforme de vente des billets et de leur paiement en ligne du spectacle de Chantal LADESOU, puis de reversement à la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS dès la fin de la vente, ainsi que tous actes rendus nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS
Aire
LYS
PAS DE CALAIS